

## APPEL À COMMUNICATION

### HANDICAP, JEUNESSE ET VIE SOCIALE

« **Handicap, jeunesse et vie sociale** » est un colloque international et pluridisciplinaire organisé à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) les **9, 10 et 11 septembre 2020**. Le colloque se tiendra à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), avenue James Cook, Nouville, 98 800 Nouméa.

#### CO-DIRECTION DU COLLOQUE

- **Florence Faberon**, professeure de droit public, Université de Guyane, France
- **Maria Fernanda Arentsen**, professeure titulaire, Université de Saint-Boniface, Canada
- **Morgane Rivoal**, chargée de mission, Collectif Handicaps, Nouvelle-Calédonie

#### COMITÉ SCIENTIFIQUE

- **Maria Fernanda Arentsen**, professeure titulaire, Université de Saint-Boniface, Canada
- **Florence Faberon**, professeure de droit public, Université de Guyane, France
- **Jean-Yves Faberon**, professeur honoraire de droit public et président de la Maison de la Mélanésie Paul de Deckker, Nouvelle-Calédonie
- **Fabio Ferrucci**, professeur de sociologie de la culture, Université de Molise, Italie
- **Patrice Godin**, anthropologue et maître de conférences, Université de la Nouvelle-Calédonie
- **Éric Martinet**, maître de conférences associé de droit public, Université Lyon 3, France
- **Michel Mercier**, professeur émérite de l'Université de Namur, Belgique et professeur associé à l'Université catholique de Lille, France
- **Hitomi Nagano**, professeure de droit, Université de Sophia (Tokyo), Japon
- **Gilles Pestaña**, maître de conférences en géographie, Université de Nouvelle-Calédonie
- **Morgane Rivoal**, chargée de mission au Collectif Handicaps, Nouvelle-Calédonie, France
- **Laurent Sermet**, professeur de droit public, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, France
- **Marie-Pierre Toubhans**, maître de conférences associée « insertion professionnelle », INSHEA, et coordinatrice de l'association « Droit au savoir », France
- **Dominique Turpin**, professeur honoraire de droit public, ancien président de l'Université d'Auvergne et ancien doyen de la Faculté de droit de Clermont-Ferrand, France

## COMITÉ D'ORGANISATION

- **Maria Fernanda Arentsen**, professeure titulaire à l'Université de Saint-Boniface, Canada
- **Thierry Dombrowsky**, Groupement d'Intérêt Public handicap, dépendance et bien vieillir, Nouvelle-Calédonie
- **Florence Faberon**, professeure de droit public, Université de Guyane, et chargée de projet « Handicap et Mémoire », Université Clermont-Auvergne, France
- **Richard Fournier**, Association Valentin Haüy (AVH), Nouvelle-Calédonie
- **Brigitte Gustin**, Chargée de mission pour la vie étudiante, Université de Nouvelle-Calédonie
- **Caroll Martin**, Association de soutien aux enfants et adolescents déficients (ASEAD), Nouvelle-Calédonie
- **Rebecca Miñana**, Collectif Handicaps, Nouvelle-Calédonie
- **Catherine Poëdi**, Association des Parents d'Enfants Handicapés (APEHNC), Nouvelle-Calédonie
- **Morgane Rivoal**, Collectif Handicaps, Nouvelle-Calédonie

## PRESENTATION

Le colloque « Handicap, jeunesse et vie sociale » s'inscrit dans le programme « Handicap et citoyenneté » (<https://handicap-citoyennete.uca.fr/>) porté conjointement par l'Université Clermont Auvergne (France) et l'Université de Saint-Boniface (Canada). Ce programme ambitionne de consolider le champ des études francophones sur le handicap et de structurer un réseau de recherche international francophone en la matière. Il souhaite également, par un projet scientifique, pédagogique, culturel et sportif, contribuer à approfondir la recherche dans le champ du handicap et à modifier les représentations du handicap. Il est parrainé au Gouvernement français par le secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées ainsi que les ministères de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la Culture et des Sports.

La manifestation est co-organisée en Nouvelle-Calédonie avec *le Collectif Handicaps qui la porte, en collaboration notamment avec l'Université de Nouvelle-Calédonie, le Groupement d'intérêt public Handicap, Dépendance et Bien-vieillir et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.*

À l'instar des autres manifestations du programme, « Handicap, jeunesse et vie sociale » vise à mettre en place un espace de débat, de réflexion et d'échange de connaissances et d'expériences, de questionnements, en l'espèce ayant trait **à la vie et l'insertion sociale des jeunes en situation de handicap**. L'insertion professionnelle des jeunes pourra faire l'objet d'interventions spécifiques dans le cadre de cette manifestation. Il convient toutefois de noter que l'insertion professionnelle fera spécifiquement l'objet d'une manifestation à Tokyo, à l'Université de Sophia, le lundi 7 septembre 2020.

Le mot « jeunesse » est utilisé normalement pour faire référence à différentes périodes de la vie des êtres humains incluant, selon les cultures ou les régions les adolescents et les jeunes adultes. Or, il s'agit de concepts socialement construits qui prescrivent à quoi doit ressembler la vie d'un adolescent ou d'un jeune adulte et quelles expériences ils ou elles doivent ou ne doivent pas vivre. Autrement dit, la société sectionne la vie des êtres humains en périodes, en traçant des frontières entre elles. Ces frontières sont souvent établies en fonction de la biologie et entraînent des attentes et des conséquences sociales, culturelles et juridiques.

Le concept moderne de l'adolescence comme période d'agitation interne et de résistance à l'autorité peut être retracé dans *l'Émile ou de l'éducation* de Jean-Jacques Rousseau, bien qu'il ait acquis une reconnaissance scientifique avec *Adolescence* de Stanley Hall (1904) qui a défini la psychologie des adolescents et ses liens avec la physiologie, l'anthropologie, la sociologie, le sexe, le crime, la religion et l'éducation. Malgré les contestations récentes contre cette manière de construire l'altérité des adolescents, on continue d'accepter l'idée que l'adolescence marque une période de changements biologiques qui influent sur le comportement des individus, ce qui laisse croire que toutes les personnes d'une certaine tranche d'âge agissent de la même façon. Si l'idée que les adolescents partagent des caractéristiques biologiques universelles est bien acceptée aujourd'hui, il est plus utile de définir ce terme dans un sens élargi qui met en lumière la dynamique du pouvoir en jeu. Les adultes imposent leur pouvoir aux jeunes en définissant la période de l'adolescence dans des contextes variés. Comme la période de l'adolescence, la jeunesse peut être définie biologiquement, socialement, culturellement et légalement. Il peut y avoir certaines différences entre les jeunes et les adultes, mais elles ont souvent été utilisées pour délégitimer les jeunes et les exclure du pouvoir.

Si tous les jeunes sont confrontés à des difficultés de prises en compte, de positionnement et d'accès aux droits, force est de constater des situations exacerbées pour les jeunes en situation de handicap, plus souvent perçus comme victimes que comme ressources. Ils peuvent être astreints de fait à des parcours infériorisés. En effet, les jeunes sont perçus comme des personnes en devenir, c'est-à-dire qu'ils et elles ne sont pas considérés comme des personnes à part entière. De la même façon, le handicap est considéré comme un manque, comme un problème à régler et donc les personnes en situation de handicap sont aussi souvent infériorisées et, qui plus est, « infantilisées ».

Les questions à envisager au cours de cette manifestation sont multiples et interrogent les convergences et les divergences entre la construction de la « jeunesse » et celle du « handicap », la participation, la place des jeunes dans l'ensemble social et l'avenir pensé en termes de projection vers un devenir. Les jeunes en situation de handicap sont-ils des jeunes comme les autres ? À quelles difficultés spécifiques sont-ils confrontés et comment des alliances sont ou non mises en place pour assurer leur pleine participation dans la construction de leurs identités ? Quelles sont leurs aspirations, comment les expriment-ils ? En ce moment de changements climatique, comment envisagent-ils le futur ? Quelles stratégies de résistance mettent-ils en place face au manque de réponses des responsables politiques ? Quels sont les acteurs qui interviennent dans le secteur de la jeunesse et comment leurs interventions s'articulent-elles ? Comment le droit et les politiques publiques pensent-ils la jeunesse en situation de handicap au niveau national, régional ou international ? Quelles sont les ambitions et l'effectivité desdits droit et politiques ? Quelle autonomie ? Quel projet de vie ? Quels loisirs, parcours académique et professionnel, accès au sport et à la culture... ? Quel accès à la santé et à la sexualité ? Quelles représentations avons-nous de cette jeunesse ? Y a-t-il une expression de la jeunesse en situation de handicap à travers la littérature, le cinéma ou l'art en général ? Quel rôle est à même de tenir les nouvelles technologies dans cet ensemble ?

Sans prétendre à l'exhaustivité, 3 axes sont proposés pour organiser les échanges :

### **AXE 1 - La place des jeunes dans la société**

Il s'agit de réfléchir sur les notions de diversité et représentations culturelles, d'accessibilité, d'appartenance au groupe, de réussite sociale, la participation aux décisions politiques, la prise en compte par les politiques publiques... au regard de la situation des jeunes en situation de handicap.

### **AXE 2 - La participation des jeunes dans les différents champs de la vie sociale**

Les champs de la vie sociale intègrent, entre autres, la notion de participation aux loisirs, à la culture, à la pratique sportive, au numérique, aux réseaux sociaux, à la militance et à la vie associative.

### **AXE 3 - Le projet de vie des jeunes**

La réflexion engagée autour de la notion de « projet de vie » se rapporte aux différents domaines tels que la scolarisation, l'insertion professionnelle, la vie intime et sexuelle, l'accès au logement et à l'autonomie et les politiques sociales. S'y retrouve tout domaine faisant l'objet d'un choix personnel du jeune et intervenant dans son épanouissement personnel ou correspondant à la direction qu'il souhaite prendre pour sa propre existence.

## MODALITÉS DE SOUMISSION

Le colloque « **Handicap, Jeunesse, vie sociale** » s'inscrit dans l'esprit de la multidisciplinarité. Il est donc ouvert à l'ensemble des chercheuses et chercheurs et ainsi que des praticiennes et des praticiens qui souhaitent soumettre une proposition de communication ou un poster scientifique.

### Communication orale

Les personnes souhaitant participer avec une communication orale sont invitées à envoyer un résumé de leur communication ne dépassant pas les 300 mots et incluant le titre, la problématique, l'objectif ou les objectifs de la communication, les approches théoriques et méthodologiques développées et cinq mots-clés, en plus d'une biographie de 150 mots.

Ces documents doivent être soumis au comité d'organisation avant le **1<sup>er</sup> novembre 2019**.

Une présentation de chaque communication ne dépassant pas 2 500 mots notes et espaces comprises devra être transmise avant le **15 juin 2020** et le texte définitif des communications pour publication avant le **1<sup>er</sup> octobre 2020**. Les présentations synthétiques seront notamment remises aux interprètes en langue des signes et permettront d'assurer l'accessibilité de nos travaux dans les meilleures conditions possibles.

Les propositions et les textes doivent être envoyées à l'adresse suivante : [secretariat@collectif-handicaps.com](mailto:secretariat@collectif-handicaps.com)

### Affiche

Les personnes souhaitant participer par une affiche sont priées d'envoyer un résumé de 300 mots sur la problématique, les approches théoriques et les méthodologies développées et cinq mots clés, en plus d'une biographie de 150 mots avant le **1<sup>er</sup> novembre 2019**.

Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante : [secretariat@collectif-handicaps.com](mailto:secretariat@collectif-handicaps.com)

Le format papier de l'affiche devra être fourni au comité organisateur **avant le 15 juin 2020** - *NB : les organisateurs pourront gérer l'impression sur place aux frais du/des participants.*

Les supports resteront affichés toute la durée du colloque (3 jours). Un temps spécifique autour d'un petit déjeuner sera consacré à présenter les affiches et à mettre en valeur des travaux des participants.



#### Contraintes techniques de l'affiche

Format papier : **A1, soit 594 x 841 mm.**

Format numérique : format **PDF HD**

L'orientation (horizontale ou verticale) n'est pas imposée.

Les différents types d'illustration (graphiques et photos...) sont fortement recommandés.

#### CALENDRIER

- Réception des propositions et des biographies : **1<sup>er</sup> novembre 2019**
- Notification d'acceptation : **1<sup>er</sup> décembre 2019**
- Programme provisoire : **mars 2020**
- Réception des textes pour les présentations orales : **15 juin 2020**
- Réception des affiches : **15 juin 2020**
- Programme final : **15 juillet 2020**

#### PARTICIPATION AU COLLOQUE

Les frais de mission sont à la charge des participants. Pour les participants dont la prise en charge sera assurée par leur structure d'appartenance, le logo de cette structure pourra figurer au titre des partenaires du colloque et plus largement du programme « Handicap et citoyenneté ».